

NOT FOR RELEASE, PUBLICATION OR DISTRIBUTION IN WHOLE OR IN PART IN OR INTO AUSTRALIA, CANADA, JAPAN OR THE UNITED STATES OR ANY OTHER JURISDICTION WHERE DOING SO WOULD CONSTITUTE A VIOLATION OF THE RELEVANT LAWS OF SUCH JURISDICTION

Complément au Rapport du Conseil d'administration de GAM Holding SA relatif à l'offre publique d'achat partielle de Newgame SA

Le 11 septembre 2023, le conseil d'administration de GAM Holding AG (le **Conseil d'administration**), une société anonyme (*Aktiengesellschaft / corporation*) ayant son siège à Zurich, Suisse (**GAM**), a publié le rapport du conseil d'administration conformément à l'article 132 al. 1 de la Loi fédérale sur l'infrastructure des marchés financiers et aux articles 30 à 32 de l'Ordonnance sur les OPA sur l'offre publique d'achat partielle de Newgame SA, société anonyme de droit suisse ayant son siège à Genève, Suisse, portant sur un maximum de 28'000'000 d'actions nominatives de GAM d'une valeur nominale de CHF 0.05 chacune, négociées à la SIX Swiss Exchange.

Le 27 septembre 2023, les actionnaires de GAM ont élu, lors d'une assemblée générale extraordinaire, des nouveaux membres du Conseil d'administration. Les anciens membres du Conseil d'administration ont démissionné avec effet à la fin de l'assemblée générale extraordinaire.

Le 2 octobre 2023, la Commission des OPA a constaté que le rapport du Conseil d'administration est conforme aux dispositions légales sur les offres publiques d'acquisition, à condition que le rapport du Conseil d'administration soit complété par des informations sur les changements importants des actifs et passifs, de l'état financier, des profits et des pertes et des perspectives commerciales depuis la publication des résultats semestriels le 3 août 2023, ou par une confirmation négative correspondante. Le Conseil d'administration complète ainsi le rapport du 11 septembre 2023 comme suit :

Divulgence des changements importants des actifs et passifs, de l'état financier, des profits et des pertes et des perspectives commerciales

Le Conseil d'administration confirme que il n'y a pas eu de changements importants des actifs et passifs, de l'état financier, des profits et des pertes et des perspectives commerciales de GAM depuis la publication des résultats semestriels le 3 août 2023.

Zurich, le 4 octobre 2023

Pour le Conseil d'administration de GAM Holding AG

Antoine Spillmann
Président

RESTRICTIONS DE L'OFFRE

Pour les restrictions de l'offre, il est fait référence au prospectus de l'offre publique d'achat (offre partielle) de Newgame SA pour 28'000'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.05 chacune en mains du public de GAM Holding AG daté du 17 août 2023, au complément n° 1 du 5 septembre 2023 et au complément n° 2 du 28 septembre 2023 du prospectus de l'offre publique d'achat (offre partielle) de Newgame SA pour 28'000'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.05 chacune en mains du public de GAM Holding AG.